



L'accord de libre-échange entre l'UE et le Mercosur augmente la pression sur la Suisse

L'Union européenne et le Mercosur ont conclu un accord de libre-échange. Le plus grand espace de libre-échange du monde supprime des obstacles au commerce de taille pour les entreprises européennes. Si la Suisse ne parvient pas à conclure un accord également, les entreprises suisses risquent de subir des désavantages concurrentiels substantiels en Amérique du Sud.

Après 20 ans d'âpres négociations entre l'UE et les États membres du Mercosur, il y a eu un coup d'accélérateur pour conclure l'accord de libre-échange. Quand bien même les négociations ne semblaient pas prêtes d'aboutir il y a quelques semaines, la Commission européenne ainsi que les représentants du Brésil, de l'Argentine, du Paraguay et de l'Uruguay ont mené à terme les négociations le 28 juin 2019. Cet accord donne naissance au plus grand espace de libre-échange du monde avec 776 millions de consommateurs et une production économique de 18 billions d'euros. Les 28 États membres de l'UE et le Parlement européen doivent certes encore l'approuver, mais il met déjà le gouvernement suisse sous pression en raison des désavantages concurrentiels majeurs que les entreprises suisses risquent de subir en Amérique du Sud..

DROITS DE DOUANE ELEVES SUR DES EXPORTATIONS CLES

La Suisse négocie aussi, sous l'égide de l'AELE, un accord de libre-échange avec le Mercosur. Ce dernier applique en effet des droits de douane élevés sur des produits d'exportation clés de notre pays. Ceux sur les produits pharmaceutiques se montent ainsi à 8% en moyenne. Dès lors, la suppression de droits baisserait considérablement les charges des entreprises concernées et entraînerait une augmentation des investissements, également en Suisse. Aussi longtemps que les sociétés européennes bénéficieront d'un accès au marché facilité et que ce ne sera pas le cas des entreprises suisses, les secondes perdront des parts de marché décisives avec un potentiel de croissance élevé. Le Mercosur applique des droits de douane à l'importation pouvant atteindre 35% sur certains produits. Le chocolat suisse, un produit suisse apprécié sur ce marché, se voit appliquer 20% de droits de douane, ce qui ne sera pas le cas de produits concurrents provenant de l'UE.

IMPORTANTE PROTECTION DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

Lorsque l'accord conclu entre l'UE et le Mercosur sera disponible, il sera intéressant de voir les dispositions prises par les deux partenaires en matière de protection de la propriété intellectuelle. D'après la Commission européenne, l'accord protège des indications de provenance géographiques, comme jambon de Parme ou bière munichoise, et contient des dispositions exhaustives pour protéger le secret commercial. L'économie suisse, hautement innovante, a également besoin de telles dispositions pour pouvoir exploiter les avantages d'un accord de libre-échange.

Aux yeux d'économiesuisse, il est clair que la Suisse doit suivre le mouvement et négocier au plus vite avec le Mercosur un accord convaincant également en termes de contenu. Cela comprend la suppression du plus grand nombre possible d'obstacles au commerce et une protection exhaustive de la protection intellectuelle.